

SESSION RÉGULIÈRE DU 07 AOÛT 2007

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le septième jour du mois d'août en l'an deux mille sept, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Absent : Jean Lafleur

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 15 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 03 juillet 2007
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
- 5) Demande d'aide financière - Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière
- 6) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (18/07/07)
 - Dépôt
 - Demande de dérogation mineure
 - Dossier de M. Jean-Jacques Savard, lot 175-10
 - Autre(s) :
 - Demande de reconduction de la résolution n° 078-2004 (Groupe J.L. Leclerc inc.)
 - Projet de règlement numéro 394-2007 aux fins de modifier les Règlements de zonage n° 355-2005 et Plan d'urbanisme n° 159-1990
 - Assemblée publique
 - Second projet de règlement numéro 394-2007
 - Adoption du second projet de règlement n° 394-2007 aux fins de modifier les Règlements de zonage n° 355-2005 et Plan d'urbanisme n° 159-1990
 - Avis de motion
- 7) Voirie
 - Fauchage des chemins et rangs
 - Acceptation des travaux et paiement
 - Rapiécage mécanique des chemins et rangs
 - Décompte progressif n° 2 (final)
 - Réfection des rues Garneau, de la Fabrique, de la Mennais, Bourque et Lemay

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 AOÛT 2007

- Honoraires professionnels n° 2 (SNC-Lavalin inc.)

8) Hygiène du milieu

Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Recherche en eau souterraine

Étude hydrogéologique option n° 1

- Honoraires professionnels n° 16 (Arrakis Consultants inc.)

Projet de construction d'un 3^{ème} puits et d'infrastructures à Saint-Édouard

- Plans, devis et surveillance de chantier puits P-3 (mandat à Roche ltée)

- Plans, devis, et surveillance de bureau et chantier pour la partie située à l'est du village de Saint-Édouard par voie d'invitation écrite

9) Varia

- Dépôt du certificat au règlement d'emprunt numéro 393-2007 en vertu de l'article 555 de la L.E.R.M.

Période de questions

Levée de l'assemblée

192-2007

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

193-2007

PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 03 JUILLET 2007

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 03 juillet 2007, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

194-2007

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE JUILLET 2007 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 24 JUIN 2007 AU 28 JUILLET 2007	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5 727,20
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3 732,49
	URBANISME	75,06
	SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CADRES (ADMINISTRATION, BRIGADE, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, POLYVALENTE, SALAIRE BIBLIO-THÈQUE & T/JEUX)	17 765,63
	AVANTAGES SOCIAUX	4 439,39
	SOUS-TOTAL	31 739,77

COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2007 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIE DE QUÉBEC INC.	INSPECTION VISUELLE & AIR PACK AIR PACK (RECHARGE)	124,21 30,20
ARBEAU-FLEURI INC.	ÉLAGAGE PARC DÉTENTE (320.00 \$ facturé /Gérard Tardif)	1 487,05
BELL MOBILITÉ	MESSAGERS INCENDIE & P/R	209,74
BIOLAB – DIVISION THETFORD	ANALYSE BOUES LAVAGE ANALYSE D'EAU	94,24 246,93
BUROCOM ENR.	CONTRAT ENT. PHOTOCOPIEUR	469,07
CORPORATION DES FLEURONS DU QUÉBEC	ADHÉSION 2007	330,46

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 AOÛT 2007

DANY THERRIAULT	DIESEL KUBOTA ESSENCE TONDEUSE	32,61 7,52
DOCUMENTS EXPRESS	AVIS MUNICIPAL NO. 71	590,83
EMCO QUÉBEC LTÉE	PIÈCES & ACC. RUE LEGENDRE	269,45
ENVIROFLEX	VIDER PUISARDS & VANNES (310,00\$ facturé/Jocelyn Bilodeau M.T.Q.) NETTOYER STATION POMPAGE LA- FLEUR, LECLERC & DÉGRILLEUR	900,77 592,54
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	ENVOI COLIS VOIRIE, INCENDIE	45,84
FLEURS DE LAURIER	FLEURS (DÉCÈS MME MARJOLAINE ST- ONGE, BELLE-MÈRE D'UNE EMPLOYÉE)	64,95
FOURNITURE ET AMEUBLE- MENT DU QUÉBEC	T.P.S. + T.V.Q. (CORRECTION DE FAC- TURE NOVEMBRE 2006)	3,75
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. & RÉP. CROIX LUMINEUSE POMPE DOSEUR POLYMÈRE U/EAU ENT. & RÉP. MOTEUR POMPE U/EAU ENT. & RÉP. U/EAU	239,06 137,88 381,21
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE URBAIN ÉCLAIRAGE RURAL CENTRE COMMUNAUTAIRE STATION POMPAGE STE-CROIX INSTALLATION LAMPE DE RUE (JCT DE TARDIF & BOUFFARD) INSTALLATION LAMPE DE RUE (FACE AU 6336 PRINCIPALE) INSTALLATION LAMPE DE RUE (NORD DU 66 DU BATEAU) U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	939,10 117,11 455,89 1 435,13 164,09 164,09 164,09 2 083,88
INTERFAS EN FIDUCIE	AJUSTEMENT JUIN 2007 ASSURANCE COLL. JUILLET 2007	-33,69 1 494,84
LAFOREST NOVA AQUA INC.	SERV. PROF. U/EAU POTABLE ST- ÉDOUARD (P1 & P2, PHASE 2)	3 204,84
MAISON MARCHAND FLEURISTE 1992	FLEURS (DÉCÈS MME YVONNE BERGE- RON, MÈRE DU MAIRE)	75,80
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JUIN 2007	9 470,58
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	SALAIRES & FORMATION URBANISTE	7 141,55
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD	SERV. PROF. ALIMENTATION EAU POTABLE ST-ÉDOUARD (PUITS NO. 3) SERV. PROF. ALIMENTATION EAU POTABLE ST-ÉDOUARD (PUITS NO. 3)	63 099,81 6 552,13
NOVICOM 2000 INC.	ENT. & RÉP. RADIO P/R BATTERIE P/R	37,03 105,97
OXYGÈNE PRO-TECH INC.	GAZ PREMIERS RÉPONDANTS GAZ PREMIERS RÉPONDANTS GAZ PREMIERS RÉPONDANTS LOC. BOUTEILLES P/RÉPONDANTS	22,38 22,38 22,38 25,98
PAVAGE LAGACÉ & FRÈRES	DÉCOMPTE PROGRESSIF RAPIÉÇAGE # 1, Pavage Cité des Étoiles (rue Picard, branchement égout 740,68 \$ facturé /C.J. Picard Inc.)	28 809,75
POLYGEC INC.	PLANS & DEVIS (FABRIQUE, GARNEAU MENNAIS, BOURQUE & LEMAY) PLANS & DEVIS (ÉMISSAIRE PLUVIAL RUE AUGER)	7 975,65 10 383,98
POSTES CANADA	AVIS MUNICIPAL NO. 71	121,55
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACC.COM.EMBELLISSEMENT BLOCS BÉTON COMITÉ EMB. LAME DE POMPIER INCENDIE PIÈCES & ACC. RÉSERVOIR, PARC DÉTENTE CHAÎNE & HUILE C/COMM., VOIRIE DILUANT & AMPOULE TUBULAIRE INCENDIE, VOIRIE	130,54 132,50 124,18 271,28 19,72 37,11
RAY-CAR	PIERRE CONCASSÉE VOIRIE PIERRE CONCASSÉE C/COMM., COMITÉ EMBELLISSEMENT	283,13 206,25

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 AOÛT 2007

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JUIN 2007	5 102,21
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE JUILLET 2007	10 290,36
	REDEVANCE (ENFOUISSEMENT QC)	31,10
	TRANSPORT CONTENEUR DÉPÔT SEC	469,56
SOUDURE STE-CROIX ENR.	ENT. & RÉP. TRAILER DOMPEUR, SOU- DER BUT SOCCER	119,07
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JUIN 2007	297,57
SYSTÈME DE SÉCURITÉ CONCEPT	RACC. CENTRALE (3 MOIS)	
	HÔTEL DE VILLE	54,68
	INCENDIE	54,70
	U/EAU	54,70
	GARAGE MUNICIPAL	54,70
	STATION POMPAGE SAINTE-CROIX	54,70
	DÉGRILLEUR	54,70
TAXI COLIS	TRANSPORT COLIS U/EAU	170,92
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE JUIN	922,99
	USINE D'EAU POTABLE ST-EDOUARD	58,11
TÉLUS MOBILITÉ	CELLULAIRES VOIRIE, MAIRE & CONCIERGE	176,98
	CELLULAIRES USINE D'EAU & VOIRIE	22,05
ULTRAMAR (BNC)	ESCOMPTE ULTRAMAR	-2,29
	ESSENCE DAKOTA	66,08
	ESSENCE DAKOTA	69,00
	ESSENCE GMC	87,00
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-6,06
	ESSENCE INCENDIE	55,41
	ESSENCE INCENDIE	40,00
	ESSENCE INCENDIE	110,00
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-1,75
	ESSENCE INCENDIE	74,00
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	2 035,00
	SOUS-TOTAL	172 034,80

COMPTES À PAYER DE JUILLET 2007

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIDE INFORMATIQUE G. GOSSELIN ENR.	CHANGER MONITEUR POSTE FRANCE D.	284,88
ASCENSEURS THYSSENKRUPP	ENTRETIEN ASCENSEUR AOÛT, SEP- TEMBRE & OCTOBRE	632,42
BERTRAND FRÉCHETTE	FRAIS DÉPL. (JUIN & JUILLET)	30,40
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS MUTATION	63,00
CORPORATE EXPRESS	RÈGLE TRIANGULAIRE VOIRIE	16,78
DENIS C.SAVOIE, B. SC. A.	COPIES DE PLANS URBANISME	102,56
ÉCO GÉNIE INC.	ANALYSE DU SITE (GARNEAU MEN- NAIS, FABRIQUE, LEMAY & BOURQUE) - TOURBIÈRE	854,63
ENTRETIEN ML	DÉBROUSSAILLER RUE LECLERC	85,46
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	VALVE EAU (SÉVIGNY)	77,49
	ENTR. & RÉP. 4 ^{ÈME} RANG OUEST	199,26
	ENTR. & RÉP. ROUTE DEMERS + VALVE RUE HAMEL	260,49
	SURPLUS DÉNEIGEMENT RUES LE- CLERC, BOUFFARD, FAUCHER & RO- MÉO MARION	4 342,72
	ENTR. & RÉP. CHEMIN AQUEDUC	230,75
	DÉNEIGEMENT BORNES FONTAINE (3) (NOUVELLE RUE)	59,99
	ENTR. & RÉP. 2 ^{ÈME} RANG OUEST & 3 ^{ÈME} RANG EST	306,73
	PONT 2 ^{ÈME} RANG O & CÔTE BATEAU	650,08
	REF. ACCOT. & FOSSÉ CÔTE BATEAU	154,97
	ENTR. CÔTE DU BATEAU	190,30
	PONT BLOQUÉ CÔTE A MOGENE	154,97

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 AOÛT 2007

GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	673,85 673,85
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHATS BIBLIOTHÈQUE (CRÉDIT) ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE	-37,05 375,49 214,83 188,02 127,61
PAVAGE LAGACÉ & FRÈRES	PAVAGE CÔTE DU BATEAU	1 845,99
PETITE CAISSE FRANCE DUBUC	TIMBRES POSTES, CONSULTATION RÉGISTRE FONCIER (ÉMISSAIRE PLU VIAL RUE AUGER)	23,73
PETITE CAISSE GÉRALD PLAMONDON	SABLE SEC T/SOCCER	8,63
PRODUITS CHIMIQUES CCL LTÉE	PERMANGANATE U/EAU	1 997,55
QUINCAILLERIE MAURICE HAM- MEL & FILS INC.	PILES & BROSSE VOIRIE RUBAN MESURER & CORROSTOP VOIRIE, S/POMPAGE CHLORE U/EAU TRUELLE PARC DÉTENTE CAGE MÉTAL & MANCHON S/POMP. GANT CUIR VOIRIE PIÈCES & ACC. C/COMM., S/POMP. ENT. & RÉP. S/POMP. VÉRIN COM.EMBELLISSEMENT, DOUILLE & PILE VOIRIE ARROSOIR COMITÉ EMBELLISSE- MENT CHLORE U/EAU RETOUR CHARNIÈRES VOIRIE PIÈCES & ACC. RÉSERVOIR, PARC DÉTENTE, C/COMM. TEINTURE ABRI CHALET LOISIRS	27,57 46,09 415,35 6,70 3,93 11,35 55,09 178,34 172,73 21,63 -30,69 19,07 16,79 474,11
RAY CAR	PIERRE CONCASSÉE VOIRIE	145,80
RESTAURANT LARRY	PLUIES ABONDANTES 20-07-2007 INCENDIE	61,50
STÉPHANE MILOT	FRAIS DÉPLAC. (JUN & JUILLET)	13,20
ST-EX LIMITÉE	MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU	19,36 191,40 33,22
TRANSCONTINENTAL MÉDIAS S.E.N.C.	APPEL D'OFFRES RÉFECTION RUES FABRIQUE, GARNEAU, MENNAIS, BOURQUE & LEMAY	400,99
TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR	PROG. GOUV.AIDE AU TRANSPORT ADAPTÉ (3 ^{ème} VERS.)	50 496,00
TREMBLAY BOIS MIGNAUL LEMAY AVOCATS	HON.PROF. GÉNÉRAL URBANISME HON.PROF. COUR MUN. (SÉBASTIEN FORTIER & ANITA MUTZL C.)	440,42 1 206,72
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE DAKOTA ESSENCE DAKOTA ESSENCE DAKOTA ESSENCE DAKOTA ESSENCE GMC ESSENCE GMC ESSENCE GMC ESSENCE GMC DIESEL KUBOTA DIESEL KUBOTA ESSENCE GARAGE MUNICIPAL ESSENCE INCENDIE ESSENCE INCENDIE ESSENCE INCENDIE ESSENCE INCENDIE	50,01 58,08 65,34 64,25 81,00 85,00 77,00 96,00 20,50 19,61 32,91 20,24 55,00 129,13 65,00
	SOUS-TOTAL GRAND TOTAL	70 136,12 242 170,92

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 AOÛT 2007

TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Code Budgétaire	Budget Actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
02-70195-5	635	2 108	2 635	02-70150-322	700	400
				02-70150-447	1 500	300
				02-70150-454	800	300

+ 2 000

- 2 000

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANTS # 07-2007

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

195-2007

COMPTE À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE JUILLET 2007A-7 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 24 JUIN 2007 AU 28 JUILLET 2007	DIRECTEUR DES LOISIRS	4 733,07
	SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CADRES (MAINTENANCE & RES- TAURANT)	633,79
	AVANTAGES SOCIAUX	856,87
	SOUS-TOTAL	6 223,73

COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2007A-7 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA	747,76
INTERFAS EN FIDUCIE	AJUSTEMENT JUIN 2007	23,12
	ASSURANCE COLL. JUILLET 2007	461,74
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JUIN 2007	797,24
MUNICIPALITÉ DE STE-CROIX	ENLÈVEMENT ORDURES JUIN 2007	154,06
P.G. GOVERN QC INC.	CHÈQUES LASER	403,61
PLASTIQUES CASCADES – RE-PLAST	MAIN COURANTE EXTÉRIEURE ENTRÉE & HANDICAPÉS	764,29
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JUIN 2007	406,76
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX	PERMIS ALCOOL 2007-2008	898,00
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE GÉRALD P.	43,82
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE JUIN	302,20
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50,00
	SOUS-TOTAL	5 052,60

COMPTES À PAYER DE JUILLET 2007A-7

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
CIMCO REFRIGÉRATION	ENT. & RÉP. COMPRESSEUR # 1 (PIÈCES SEULEMENT)	2 152,52

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 AOÛT 2007

PETITE CAISSE GÉRALD PLAMON-DON	RUBAN, PILES, HERTEL & CAR-TOUCHE ENCRE	131,44
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	PINCEAUX	18,46
	NETTOYEUR & AMPOULE	27,35
	VIS & 1''x 6''	35,53
	VIS, BOULON & BARRE À CLOU	24,18
MUNICIPALITÉ DE STE-CROIX	INTÉRÊTS RÈGLEMENT 361-2005 (TOITURE)	1 920,16
	SOUS-TOTAL	4 309,64
	GRAND TOTAL	15 585,97

Monsieur Jean-Pierre Ducruc se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 14 heures en raison d'un contrat avec la CJS.

196-2007

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Coopérative jeunesse de services en est à sa sixième édition, laquelle a démarré ses opérations à Sainte-Croix à l'été 2002;

ATTENDU QUE la création de la coopérative a été initiée par des concitoyens de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE cette coopérative a comme objectif de répondre au besoin de trouver un emploi d'été, initier les jeunes au fonctionnement démocratique d'une association, à l'organisation collective de travail, à la gestion coopérative et aux rouages du marché;

ATTENDU QUE les opérations de la coopérative regroupent aussi les municipalités de Lotbinière, Saint-Édouard et Issoudun;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de verser à Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière une somme de 250,00 \$ à titre d'appui financier dans le cadre de leur activité pour la saison estivale 2007.

Monsieur Jean-Pierre Ducruc revient à la table des délibérations à 20 : 16 heures.

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (18/07/07)

DÉPÔT

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 18 juillet 2007.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

197-2007

DOSSIER DE M. JEAN-JACQUES SAVARD, LOT 175-10

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Jean-Jacques Savard et localisée au : 25 côte des Sous-Bois, Sainte-Croix, lot 175-10, qui vise à régulariser la construction du perron existant à la distance normalement permise de la ligne latérale.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Jean-Jacques Savard, lot 175-10.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 AOÛT 2007

AUTRES

198-2007

**DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA RÉOLUTION N^o 078-2004
(GROUPE J. L. LECLERC INC.)**

ATTENDU la résolution n^o 078-2004;

ATTENDU la demande du Groupe J.L. Leclerc inc. datée du 17 juillet 2007 à l'effet de renouveler le certificat d'autorisation spéciale pour l'obtention d'un nouveau délai pour garder les deux conteneurs;

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement :

- de renouveler le certificat d'autorisation spéciale.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2007

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 394-2007. Le maire explique le projet.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2007

199-2007

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N^o 394-2007 AUX FINS
DE MODIFIER LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE N^o 355-2005 ET PLAN
D'URBANISME N^o 159-1990**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement intitulé « Plan d'urbanisme » portant le numéro 159-1990 fut adopté le 18ième jour du mois de décembre 1990;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 355-2005 fut adopté le 16ième jour du mois de mai 2005;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier lesdits règlements numéros 159-1990 et 355-2005 de façon à :

- agrandir l'aire d'affectation industrielle II à même l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité RB1;
- agrandir la zone industrielle 08-I à même la zone résidentielle 07-H;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le troisième jour du mois de juillet 2007, le projet de règlement numéro 394-2007 portant sur l'aire d'affectation industrielle II et sur la zone industrielle 08-I et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le septième jour d'août 2007 sur le projet de règlement numéro 394-2007 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Gratien Tardif

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 AOÛT 2007

CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 394-2007 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

Le présent second projet de règlement est intitulé :

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 159-1990 INTITULÉ "PLAN D'URBANISME" DE FAÇON À :

- **agrandir l'aire d'affectation industrielle I1 à même l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité RB1;**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2005 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :

- **agrandir la zone industrielle 08-I à même la zone résidentielle 07-H;**

QUE le second projet de règlement numéro 394-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 394-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 394-2007,

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 159-1990 INTITULÉ "PLAN D'URBANISME" DE FAÇON À :

- **agrandir l'aire d'affectation industrielle I1 à même l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité RB1;**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2005 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :

- **agrandir la zone industrielle 08-I à même la zone résidentielle 07-H;**

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

FAUCHAGE DES CHEMINS ET RANGS

200-2007

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter les travaux de fauchage des chemins et rangs selon la recommandation du directeur des travaux publics adjoint, et d'autoriser le paiement d'une somme de 5 228,03 \$ à Entretien M.L., aux termes du contrat intervenu entre les parties le 16 mai 2005.

RAPIÉÇAGE MÉCANIQUE DES CHEMINS ET RANGS

201-2007

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 (FINAL)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 2 (final) pour les travaux de rapiéçage mécanique selon la recommandation du directeur des travaux publics et d'autoriser le paiement d'une somme de 37 781,92 \$ à Pavage Lagacé et Frères, 9143-8119 Québec inc., aux termes du contrat intervenu entre les parties le 22 juin 2007.

RÉFECTION DES RUES GARNEAU, DE LA FABRIQUE, DE LA MENNAIS, BOURQUE ET LEMAY

202-2007

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 012-2007;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 AOÛT 2007

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 4 396,57 \$ relativement aux honoraires professionnels à la préparation des plans et devis pour la réfection des rues Garneau, de la Fabrique, de la Mennais, Bourque et Lemay, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 434243 datée du 25 juillet 2007.

HYGIÈNE DU MILIEU

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE OPTION N^o 1 HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 16 (ARRAKIS CONSULTANTS INC.)

203-2007

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à Arrakis Consultants inc. la somme de 3 350,13\$ relativement au projet de recherche en eau pour l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1815 datée du 31 mai 2007.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN 3^{IÈME} PUIITS ET D'INFRASTRUCTURES À SAINT-ÉDOUARD

204-2007

PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DE CHANTIER PUIITS P-3 (MANDAT À ROCHE LTÉE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard procède actuellement à un important projet d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur leur territoire;

ATTENDU QUE notre projet de recherche d'une 3^{ème} source en eau potable pour alimenter notre usine de traitement de l'eau potable est situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a retenu les services de la firme d'ingénieur Roche ltée, Groupe-conseil pour leurs travaux;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 035-2007 à l'effet que la municipalité de Sainte-Croix a mandaté la firme d'ingénieur Roche ltée, Groupe-conseil, pour adapter nos travaux d'aqueduc à ceux de la municipalité de Saint-Édouard, conformément à l'article 938 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans ce mandat, il a été omis par l'ingénieur d'inclure l'adaptation des plans et devis du puits P-3 avec ceux déjà prévus par Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE l'offre présentée par Roche ltée pour le prix de 18 801,75 \$, taxes incluses, pour procéder aux plans et devis, à la surveillance de bureau et de chantier, et demande de C.A. selon leurs offres datées du 06 et 07 août 2007 par courrier électronique;

CONSIDÉRANT QU'il est convenu que la municipalité de Saint-Édouard agira à titre de maître d'œuvre de l'ouvrage;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter l'offre présentée par Roche ltée pour le prix de 18 801,75 \$, taxes incluses.

205-2007

PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DE BUREAU ET DE CHANTIER POUR LA PARTIE SITUÉE À L'EST DU VILLAGE DE SAINT-ÉDOUARD PAR VOIE D'INVITATION ÉCRITE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard procède actuellement à un important projet d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur leur territoire;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 AOÛT 2007

ATTENDU QUE notre projet de recherche d'une 3^{ème} source en eau potable pour alimenter notre usine de traitement de l'eau potable est situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a retenu les services de la firme d'ingénieur Roche ltée, Groupe-conseil, pour effectuer les travaux d'aqueduc et d'assainissement situés sur leur territoire combinés avec ceux de Sainte-Croix se situant sur le même tracé pour l'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 035-2007 à l'effet que la municipalité de Sainte-Croix a mandaté la firme d'ingénieur Roche ltée, Groupe-conseil, pour adapter nos travaux d'aqueduc à ceux de la municipalité de Saint-Édouard conformément à l'article 938 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix aura à procéder à la construction d'une conduite d'amenée à l'est du village de Saint-Édouard afin de transporter l'eau du puits P-3 jusqu'à son usine de traitement de l'eau potable située au 2307, rue Principale, St-Édouard, sur une longueur approximative de 1200 mètres;

ATTENDU QUE Sainte-Croix devra procéder également à la mise aux normes de ses installations de captage des eaux souterraines des puits P-1 et P-2;

CONSIDÉRANT QU' il sera nécessaire de procéder par invitation écrite à la préparation des plans et devis, à la surveillance de bureau et de chantier et représentation auprès des instances gouvernementales pour les autorisations requises et demande de subventions;

ATTENDU QUE ce conseil fixe à 99 999,00 \$ le maximum des honoraires professionnels permissibles aux soumissionnaires invités, y incluant toutes taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU' il est convenu que la municipalité de Saint-Édouard agira à titre de maître d'œuvre de l'ouvrage;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'autoriser de procéder par invitation écrite conformément aux articles 935 et suivants du Code municipal du Québec, et d'inviter :

- Le Groupe-conseil Roche ltée de Sainte-Foy
- et SNC-Lavalin inc. de Québec

à soumissionner dans le délai imparti.

VARIA

DÉPÔT DU CERTIFICAT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 393-2007 EN VERTU DE L'ARTICLE 555 DE LA L.E.R.M.

Dépôt du certificat par la directeur général et secrétaire-trésorier.

Tenue du registre : le 11 juillet 2007 de 9 : 00 à 19 : 00 heures.

Signature(s) au registre : 0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Embellissement Parc Détente : Clôture et hausse de la bordure de rue en 2007.

Suggestions 2008 : Plantation d'arbres et d'arbustes ornementaux.

Pose de mâts et drapeaux (planification à venir).

Bâtiment dégrilleur : Aux dires d'un contribuable, c'est le rendez-vous des jeunes qui souvent grimpent sur la toiture du bâtiment.

206-2007

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de lever la présente session à 20 : 46 heures.

Jacques Gauthier, maire

Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier